

# **Rapport de la Commission de recours concernant le préavis Municipal N° 37-2021**

## **Modification des statuts de l'ACRG**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours et divers composée, pour cette séance, de 3 membres, à savoir : Pascal Jaccard, Gilles Gander et le rapporteur Daniel Previtali, s'est réunie le mercredi 2 juin 2021, à la salle Bonnet, pour étudier les statuts de l'ACRG en vue de l'adoption des modifications soumises au Conseil Communal de Bulet.

Nous remercions Monsieur le Municipal et président du comité directeur de l'ACRG, Daniel Oguey, pour sa présence.

Suite à l'acceptation du Conseil communal de Bulet et des communes membres, le plan directeur régional de distribution de l'eau a été validé en 2020. L'association à buts multiples des communes de la région de Grandson ACRG a effectué une modification des statuts.

Deux des buts principaux ont été supprimés, la protection civile et le contrôle de la loi fédérale sur les denrées alimentaires.

La modification était nécessaire surtout pour faire paraître la nouvelle participation de la commune de Fontaines-sur-Grandson à l'association, et modifier le plafond d'endettement porté de 8 millions à 20 millions de francs.

Cette modification du plafond d'endettement, qui peut sembler élevée, se justifie par le plan d'investissements validé par le comité Directeur jusqu'en 2035 qui prévoit la construction d'un gros réservoir d'eau au-dessus de Grandson pour environ 15 millions, et un autre au-dessus de Fontaines / Grandson qui permettra la distribution de l'eau dans la vallée de l'Arnon en direction de Vugelles-La Mothe.

L'eau étant un élément essentiel à toute vie, à la nature et en matière de défense incendie, toutes les communes ont intérêt à en disposer suffisamment, c'est pourquoi leurs Municipalités ont validé les nouveaux statuts proposant à leurs Conseils Communaux de les approuver aussi.

## **CONCLUSION**

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de recours et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- D'approuver la révision des statuts de l'ACRG.

Bullet, le 3 juin 2021

Le rapporteur : Daniel Previtali

Les membres : Pascal Jaccard

Gilles Gander